

1-Plantations de haies champêtres, le conseil départemental subventionne à hauteur de 50%.

Vous habitez en milieu rural et souhaitez planter une haie champêtre d'un minimum de 100 mètres linéaire, continue ou non. Le conseil départemental, via la mairie, encourage et subventionne à hauteur de 50%, sous conditions.

Une opération, économique et écologique, qui contribue à l'amélioration du bocage sur le territoire et vous accompagne dans votre projet individuel.

Contactez le service urbanisme, avant le 15 juin de chaque année, au 02 41 79 74 19.

2-Campagne de plantation d'arbres

Le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) Touraine-Val de Loire engage cette année, avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, une nouvelle opération de plantation d'arbres « Arbres des vallées ». 2 500 arbres, de six essences différentes, seront fournis gratuitement aux communes, agriculteurs et particuliers candidats à la plantation*.

Qui peut bénéficier des plantations?

Collectivités, agriculteurs, particuliers, sur des terrains situés exclusivement en fond de vallées, visibles depuis l'espace public, hors jardins d'agrément, zones pavillonnaires et résidentielles.

Pour vous inscrire : complétez le coupon de pré-inscription à votre disposition à l'accueil de la mairie ou <u>en ligne.</u> Clôture des inscriptions : le 15 septembre 2018.

02 41 79 74 60 - <u>www.cpie-val-de-loire.org.</u>

* Sous réserve du respect des critères de sélection et des stock disponibles.